

# - Animation "Carte Privilège" Janvier 2019 -

## Règlement du Tirage au sort :

- Ce tirage est réservé aux utilisateurs de la Carte Privilège.  
Cette Carte de fidélité est disponible gratuitement dans tous les commerces adhérents.
- **Le Tirage concernera toutes les cartes remboursées entre :  
Le 1er Janvier et le 31 Décembre 2018**

**Le Tirage aura lieu le 12 janvier 2019  
à 10 heures 30 – rue piétonne**

## Seront éliminées du tirage :

- les Cartes dont les utilisateurs ne sont pas identifiables dans le fichier informatique de l'association  
(Noms illisibles, renseignements incomplets . . . )  
Il est donc recommandé de remplir toutes les cases réservées au client de la "Carte Privilège"
- Les cartes : des adhérents ou conjoints d'adhérents de la Carte Privilège, des organisateurs ou des fournisseurs du jeu.  
elles ne seront pas retenues lors du tirage.

## Les Gagnants se verront attribuer :

- 1<sup>er</sup> Prix : 1 Vélo à assistance électrique.**
- 2<sup>ème</sup> Prix : 1 Coffret Cadeau "Ça Roucoule"  
à la Mare aux Oiseaux.**
- 3<sup>ème</sup> Prix : 1 Carnet de 250 € de chèques-cadeaux**
- 4<sup>ème</sup> Prix : 1 Carnet de 250 € de chèques-cadeaux**



Photos non contractuelles

## Les Gagnants s'engagent à :

- Respecter les termes de ce règlement.
- Autoriser la diffusion de leur identité et des photos dans la presse et sur le site Internet de l'Association
- Ces lots ne peuvent être, ni remboursés ni échangés.

## Le Tirage d'une TOMBOLA

dôtée de nombreux lots, d'une valeur totale de 500 €  
débutera cette Animation.

- Les bulletins de participation seront distribués, pour chaque tampon apposé sur la carte, dans les **Commerces "Carte privilège" à partir du 15 décembre 2017.**
- Ce Tirage précèdera le Tirage des cartes, les bulletins étant déposés le jour du Tirage dans l'urne placée dans la rue piétonne.
- Les gagnants devront être **impérativement présents** lors du tirage de cette Tombola  
Les bulletins des absents seront annulés.
- Une même personne ne pourra gagner qu'un seul lot.
- Les lots seront remis sur place.

**En cas de litige, seul le bureau de l'association "Carte Privilège" sera habilité pour le régler.**

**Le Président : Sébastien DUBOT**

**Pour plus d'informations : [www.laturballe.com/carte/privilège](http://www.laturballe.com/carte/privilège)**